

Conseil national de la sécurité routière

18 février 02

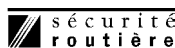
Réunion du 6 mars 02

Point 4 : Débats locaux (proposition d'une méthode)

- 1- Le 19 décembre, le CNSR a approuvé dans les orientations générales pour son budget propre 2002 l'organisation de débats locaux pendant la semaine de sécurité routière. Pour approfondir cette idée, une mission a été confiée au cabinet de consultant Eureval qui a une grande expérience dans l'organisation de débats publics. En particulier, il a contribué à l'organisation d'un débat public pour le compte de la RATP consistant à sélectionner des usagers à partir d'un panel et à les informer de manière approfondie sur les enjeux du thème à traiter (la sécurité dans le réseau RATP) pour leur permettre d'engager un débat argumenté avec les responsables de la RATP.
- 2- A partir de cette expérience et après avoir consulté un certain nombre de spécialistes de la sécurité routière, le cabinet Eureval nous a fait la proposition ci-jointe pour la *conception et le lancement d'un dispositif de débat public pour le Conseil National de la Sécurité Routière* qui est soumis à la discussion du conseil.
- 3- Si le conseil approuve les orientations proposées, le cabinet Eureval poursuivra sa mission en allant voir sur place, dans les départements pressentis, la faisabilité de l'organisation de ces débats et en nous aidant à sélectionner le prestataire qui aura en charge l'organisation matérielle de ces débats.

DECISION du CONSEIL

Il est proposé au conseil national de la sécurité routière d'approuver les orientations contenues dans le rapport joint concernant l'organisation de débats locaux publics au cours de la semaine de sécurité routière.



Secrétariat : Observatoire national interministériel de sécurité routière
Arche de la Défense Paroi Sud 92055 la Défense Cedex
Téléphone : 01 40 81 80 42 Télécopieur : 01 40 81 80 99
✉ : Onisr.dscr@equipement.gouv.fr